Faith knows no bounds / CRS

Religions for Peace
The Inter-Religious Council of Burundi
Le Conseil Inter Confessionnel du Burundi, C.I.C.B

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE

I. INFORMATIONS GENERALES	
Intitule de la mission	Recrutement d'un cabinet d'audit externe financier pour l'organisation C.I.C.B dans le cadre du programme ALLRight
Composante	Renforcement Institutionnel du CICB
Projet :	ALLRIGHT/Burundi
Durée totale des jours prévus	20 jours étendus entre Mi-juillet et Aout 2025.
Organisation demandeur	**CICB: Conseil Interconfessionnel du Burundi, CICB / Interreligious Council of Burundi, IRC-B [Religions for Peace - Burundi]** 56, Boulevard MWEZI GISABO – Kiriri (Burundi/Bujumbura) B,P: 1390 - Tél: +257 22 25 91 53 Email : info@cicb.bi
Organisation d'Appui	**CRS : Catholic Relief Services** Burundi Country Program Rohero I, Avenue Muyinga # 9 B.P. 665- Bujumbura, BURUNDI Téléphone : +(257) 22 24 36 46/22 22 40 07 BI_HR@crs.org

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Fondé en 2008, le Conseil Interconfessionnel du Burundi (CICB en cigle) est une institution chargée de coordonner les initiatives conjointes entre trois confessions religieuses à savoir i) la religion catholique (à travers la Conférence des évêques catholiques du Burundi, ou CECAB), ii) la religion protestante (à travers le Conseil national des Églises du Burundi, ou CNEB) et la religion musulmane (à travers la communauté islamique du Burundi, ou COMIBU). Le CICB est la plateforme multireligieuse la plus représentative dans la dynamique interconfessionnelle et dont la mission principale est de mobiliser les communautés religieuses sous la philosophie « *Différentes Croyances, Action Commune* » afin de capitaliser leur contribution au processus de la consolidation de la paix, à la promotion des sociétés juste et démocratiques ainsi qu'au développement socioéconomique du pays.

A travers son partenariat actuel avec CRS Burundi, le CICB s'est engagé dans un processus d'évaluation de ses capacités organisationnelles à travers l'outil HOCAI de CRS (Holistic Organizational Capacity Assessment Instrument). D'après les résultats des évaluations HOCAI qui ont été menées, Il en est ressorti que le CICB fait face à la difficulté de réaliser pleinement sa mission d'une manière pérenne associée à l'insuffisance des ressources nécessaires pour son bon fonctionnement. Les causes relatives à cette problématique sont entre autres l'absence d'une stratégie efficace de mobilisation des diverses ressources et l'insuffisance des procédures administratives conformes aux standards requis par la plupart des bailleurs et pouvant faciliter son accessibilité au recouvrement des couts indirects. Ainsi, dans le cadre du programme ALLRIGHT (« ***Advance Local Leadership in the Right Way*** », ou « *Faire progresser le leadership local de la bonne manière* »), fond unique de CRS catalysant l'investissement dans le leadership local, CRS Burundi et CICB ont convergé sur un processus de renforcement organisationnel du CICB avec une ambition du CICB en leadership local dans la consolidation de la paix. Pour ce faire, le but spécifique orienté aux Fonds ALLRight est *d'appuyer ''le CICB à devenir une organisation performante qui accomplisse efficacement sa mission en mobilisant diverses ressources dont des financements directs auprès des donateurs satisfais de sa gestion''.*

Le projet des Fonds ALLRight qui est à sa première année de mise en œuvre est implémenté par CRS en partenariat avec CICB - Conseil Interconfessionnel du Burundi. C'est une intervention qui met l'accent sur les capacités de CICB à mobiliser et gérer efficacement des ressources venant des bailleurs divers, avec une ambition d'évoluer en tant que récipiendaire direct.

Toutefois, étant une organisation grandissante, CICB se doit de faire des audits réguliers internes et externes réguliers qui constituent une évaluation anticipative et préventive pour se conformer aux normes de gestion des fonds et des exigences des bailleurs. Bien qu'il y ait une certaine satisfaction du partenaire, un œil extérieur reste indispensable pour nous assurer de l'harmonie de gestion financière au regard des standards comptables et conformes à la gestion professionnelle des ASBL. Un audit financier nous permettra de disposer d'une opinion sur les comptes de notre organisation.

C'est dans ce contexte que le CICB souhaite recruter un cabinet d'audit externe financier spécialisé dans la gestion financière afin d'examiner les états financiers de l'organisation. Cet examen à la fois comptable et financier aura pour finalité l'expression d'une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des comptes de l'organisation depuis Janvier 2023 à Décembre 2024 soient deux exercices annuels (2023, 2024).

I. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

II.1. Objectif général

L'objectif général de la mission d'audit financier est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la régularité des états financiers de CICB afin de vérifier leur conformité aux normes comptables en vigueur et les réglementations locales et internationales et de s'assurer que les ressources mises à la disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées et conformément aux procédures en vigueur au CICB.

II.2. Objectifs spécifiques

La mission d'audit externe a trois objectifs spécifiques suivants :

- S'assurer que les états financiers du CICB donnent une image fidèle de la situation financière de l'organisation. En plus de l'audit des états financiers, le cas échéant, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de transferts des différentes tranches à CICB
- Vérifier si les comptes des projets ont été utilisés exclusivement pour le paiement des dépenses autorisées et conformément aux méthodes et aux procédures de gestion financière du CICB et que leur solde est réel et disponible auprès de la banque
- Analyser et évaluer le système de contrôle interne en soulignant les forces et les faiblesses constatées dans les pratiques de gestion financière et formule les recommandations appropriées

II. ETENDU DE LA MISSION D'AUDIT

La mission du cabinet d'audit recherché portera sur la réalisation de l'audit du CICB de l'exercice 2023 et 2024.

Le travail d'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstance. Lors de la réalisation de la consultance, il importera tout particulièrement de s'assurer que :

- Les états financiers tenus par CICB aient été établis en se basant sur les vérifications effectuées en accord avec les normes internationales d'audit (ISA) de manière à rendre compte des transactions financières selon les normes de la traçabilité et la transparence ;
- Toutes les dépenses relatives aux différentes opérations du Projet ont été enregistrées dans les livres comptables sur base des pièces comptables et écritures nécessaires ;
- Les actifs immobilisés, au cas échéant, de l'organisation et des Projet qu'elle gère, sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement.
- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives aux activités de CICB (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou les comptes des bailleurs) ;
- Les comptes du CICB et des Projets sont tenus sur la base de l'application systématique des normes comptables internationales et donnent une image fidèle de la situation financière et comptable à la fin de chaque exercice et sont gérés conformément aux dispositions des accords de financement ; de l'existence, l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne (SCI).

III. RESULTATS ATTENDUS

- Une opinion sur un aperçu global du respect des standards de gestion comptable et financière est effectuée à travers l'image réelle de gestion des fonds reçus et des dépenses.
- Un rapport d'audit comptable et financier certifié est produit pour les exercices 2023 et 2024.

IV. LIVRABLES

Le rapport d'audit comptable et financier rédigé en langue française sera transmis par l'auditeur en version électronique et imprimé au Secrétariat Exécutif du CICB et au bureau de CRS. Ainsi, le rapport d'audit concerne :

1. Les états financiers annuels globaux de 2023 et 2024
2. Le rapport d'audit de l'organisation conformément aux éventuelles exigences de chaque convention de financement ou de gestion interne.
3. Une suggestion des recommandations pour le renforcement du control interne

V. METHODOLOGIE

Le travail du cabinet d'audit doit être professionnel et se baser sur la programmation, l'enregistrement et le mouvement des dépenses ainsi que le suivi budgétaire des fonds des différents comptes du CICB durant l'exercice 2023 et 2024.

Son travail s'intéresse aussi à la conformité, à l'efficacité de la procédure de gestion financière et au rapprochement bancaire périodique selon les procédures internes ou des bailleurs. Les comptes du CICB (livres de compte banque et de caisse) servent de base à la préparation des états financiers du CICB. Ils sont établis de manière à rendre compte des transactions financières relatives à l'exercice comptable 2023 et 2024.

L'auditeur aura accès à tous les documents financiers et d'information liés à l'organisation et jugés nécessaires.

Les organes compétents lui permettront aussi d'accéder aux informations pertinemment nécessaires de ses partenaires.

Pour aboutir à un rapport crédible et complet, le consultant auditeur à la latitude de proposer dans son offre technique, une méthodologie qui lui semble plus rationnelle. Toutefois, elle devra être exploratoire et globale. Elle consistera à passer en revue des supports financiers choisis et profondément analysés selon la pratique et les standards d'audit. Elle devra s'articuler donc autour des documents financiers existants basés sur différents comptes du CICB et des projets financés et mis en œuvre sur la période concernée par l'audit à savoir l'exercice 2023 et 2024.

Une combinaison des méthodes de collecte d'information qualitatives et quantitative d'usage dans le domaine sera utilisée.

La méthodologie devra aussi inclure de brèves interviews avec le personnel des finances ou toute autre personne clé impliquée dans la gestion financière, des volumes et des valeurs ainsi que le contrôle interne.

Ainsi, le rapport sera rédigé en langue française et deux rapports seront présentés :

- Un rapport provisoire condensé en version électronique en date du 13 /8/2025 ;
- Un rapport définitif condensé en hard copies accompagné d'une version électronique après correction du rapport provisoire sur base des commentaires, observations et suggestions du CICB au plus tard le 25 /8/2025.

VI. DURÉE DU TRAVAIL

La durée proposée pour le travail d'audit est de Vingt (20) jours calendaires à partir du 23 /7/2025. Le 1er rapport du travail devra être remis en version électronique au plus tard le 13/8/2025 à 15H. Les 20 jours incluent les activités d'exploitation des documents existants, la rédaction du rapport final. L'auditeur proposera un calendrier indicatif des activités dans son offre technique. Ce calendrier sera discuté avec le Secrétariat Exécutif du CICB avant d'entamer le travail.

VII. PROFIL DE LA MAISON D'AUDIT

Le consultant devra être impartial et indépendant envers tous les aspects de gestion financière des comptes et devra en outre :

- Etre un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Professionnels des comptables (OPC) et reconnu
- Avoir une expérience confirmée en audit comptable et financier des projets sous financements des partenaires internationaux de développement (au moins 5 missions similaires réalisées avec succès).
- Avoir une expérience prouvée dans la conduite de recherches exploratoires ;
- Avoir une aptitude à produire des rapports d'audit financier
- Avoir une connaissance étendue sur les lois nationales sur la gestion financière et comptable ;
- Avoir des capacités élevées dans la gestion des subventions multiformes ;
- Avoir connaissances des procédures et exigences des bailleurs multilatéraux et des ONGI;
- Maîtriser la loi fiscale, le code comptable et la loi sur la passation de marchés du Burundi

VIII. SOUMISSION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer sa bonne compréhension des besoins. La proposition inclura, au minimum :

- Une proposition technique qui devra indiquer :
  - La méthodologie proposée pour la conduite des audits ;
  - Une proposition de calendrier de mise en oeuvre de l'audit tenant compte de la date souhaitée de livraison ;
  - CV actualisé du cabinet d'audit
  - Une présentation de l'équipe d'audit prévue (avec leurs CV, références et expériences, 3 pages maximum).
  - Des preuves des contrats d'au moins 5 travaux d'audit financiers déjà exécutés (références, attestation de bonne fin, preuves d'expériences aussi annexées) ;
- Une proposition financière qui devra indiquer :
  - Une estimation des charges en hommes/jour ;
  - Une estimation d'éventuels coûts connexes ;
  - Les modalités de paiement (échéancier).
- Le profil de l'auditeur :
  - Le chef de mission et associé signataire du rapport doit être un auditeur ayant un diplôme minimum Bac+4/Bac+5 en audit et contrôle de gestion ; finance et comptabilité ; économie ; gestion et justifiant d'une expérience préalable d'au moins 10 ans conséquente des audits financiers des projets de développement
  - Les personnels associés devront avoir un diplôme en comptabilité, économie, gestion, audit et contrôle de gestion et une expérience d'au moins 5 ans dans les audits des projets financés par les bailleurs internationaux ;
  - Application de la norme internationale relative aux missions d'examen International (Standards on Review Engagements, ISRE 2400).

Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés peut voir sa proposition exclue. Les offres devront être présentées en Francs Burundais, toutes taxes comprises.

Tous les paiements seront effectués en Francs Burundais par virement bancaire sur le compte du prestataire selon l'échéancier convenu dans le contrat. Les paiements auront lieu après réception de factures originales émises par le prestataire. Les modalités de paiement seront spécifiées lors de la signature du contrat de prestation.

XI. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides. L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée par un comité d'évaluation composé des responsables du CICB.

La consultance sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre propose le meilleur rapport qualité /délais/prix au regard des spécifications et exigences techniques indiquées dans les termes de référence de cet appel d'offre. Le CICB ne s'engage en aucun cas à choisir uniquement le soumissionnaire offrant le plus bas prix. L'évaluation des propositions se fondera sur les critères tels que décrits ci-dessous :

CRITERES	POINTS
OFFRE TECHNIQUE	**/60**
Niveau de compréhension par le consultant de la mission/présentation de la méthodologie	**/10**
Le plan de travail proposé par rapport aux réponses des TDRs (concordance avec le délai d'exécution de la mission).	**/10**
Références et expériences du consultant	**/10**
Familiarité avec les outils d'évaluation et d'audits financiers des organisations non gouvernementales et ASBL	**/10**
Expérience générale d'au moins 5 ans en audit comptable et financier des projets sous financements des partenaires internationaux de développement (références, attestation de bonne fin, preuves d'expériences aussi annexées)	**/20**
CV actualisé du personnel professionnel aligné pour la mission (3 pages Maximum avec deux références techniques prouvées par des attestations des services rendus) /Partage des responsabilités	**/10**
OFFRE FINANCIERE	**/40**
TOTAL	**/100**

La Proposition doit être soumise par **courriel électronique à l'adresse** info@cicb.bi avec copie à BI_HR@crs.org au plus tard le **04/07/2025 à 13H00.** Portant mention : **« Consultance pour un Audit externe financier du CICB »**

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée ci-dessus ou au téléphone 22 25 91 53.

NB :

- Le soumissionnaire sélectionné sera informé par écrit que son offre a été acceptée (notification d'attribution) pour contresigner un contrat avant d'entamer une quelconque démarche de la consultance.